

**N°17-03-16**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 6 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 février 2017.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; LEMAIRE C. Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de B BEAUBOIS) ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de H CARVALHO) ; WAVRANT M. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de A CORDIER) ;

**Absents excusés :**

Madame CARVALHO H. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J DELRUE) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à D FOURNIER) ; BOIN E. (donne pouvoir à J DELANNOY) Messieurs SENECAT D. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D DOURIEZ) ; CORDIER A. (donne pouvoir à G WYCKAERT) ; GALLET J.M. ; BEE D.

Monsieur Alain CLABAUT est élu secrétaire.

**OBJET : TEPCV – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES**

**Rapporteur : Christian LEROY**

Par délibération n° 16-11-90 du 28 novembre 2016, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre d'un dispositif incitatif en faveur de la réhabilitation massive du parc de logements privés, afin de créer un effet d'émulation et de faciliter la mise en œuvre de l'OPAH – 2016/2017.

Une enveloppe de 100.000 € a été ouverte, financée à hauteur de 80 % par le programme TEPCV.

Dans ce cadre, 2 dossiers ont été déposés et validés par l'Espace Info-Energie :

1. Mr Michel BASTIEN d'Elnes – Remplacement de 6 fenêtres – Aide estimée de 484,00 € maxi
2. Mme Lucile REGNIER de Zudausques – Isolation de combles perdus et d'un pignon – Aide estimée de 715,13 € maxi

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder les aides financières proposées.

Ces aides seront versées à l'appui d'une copie des factures acquittées.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
062-246201016-20170306-17-03-16-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2017  
Date de réception préfecture : 08/03/2017

